

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel
Cellule des affaires institutionnelles

DÉLIBÉRATION N°CAC_220225-09

Séance du 25 février 2022

POINT 12 – Examen d'une demande de validation des acquis d'expérience « doctorat »

LE CONSEIL ACADEMIQUE

- VU Le code de l'éducation ;
- VU La loi n°2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;
- VU Le décret n°2002-590 du 24 avril 2002, relatif à la validation des acquis de l'expérience dans les établissements de l'enseignement supérieur ;
- VU Le décret n°2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience ;
- VU L'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;
- VU Le décret n° 2021-1290 portant création de Nantes université et approbation de ses statuts ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 71

Nombre de votants : 68

Par :

Voix pour : 68

Voix contre : 00

Abstentions : 00

Article n°1 : Avis sur la demande de validation des acquis d'expérience « doctorat » de Mme Jenna LAMMERS

Le conseil académique rend, à l'unanimité, un avis favorable sur la demande d'inscription en doctorat par la validation des acquis de l'expérience présentée par Mme Jenna LAMMERS.

Article n°2 : Publication et exécution

Les directrices et directeurs de composante, la directrice générale des services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de l'établissement public expérimental et transmise au recteur.

À Nantes, le 25 février 2022

La Présidente de Nantes Université


Carine BERNAULT

Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités, le : **- 1 MARS 2022**
Publié le : **- 1 MARS 2022**